



AERO-CLUB de MOLSHEIM

Affiliation N° 316 à la Fédération Française d'Aéro-Modélisme
aeroclubmolsheim.316@gmail.com

REGLEMENT INTERIEUR

L'AERO-CLUB de MOLSHEIM souhaite la Bienvenue à tous les modélistes licenciés à la FFAM. L'utilisation de ce terrain est réservée aux membres de l'aéroclub de Molsheim à jour dans leur cotisation. Les licenciés FFAM ne faisant pas parti du club ne pourront voler qu'en présence et avec l'accord d'un membre du club. Dans tous les cas, les règles de la FFAM et les règles d'usages mentionnées ci-dessous sont à respecter. Chaque membre est tenu de faire respecter l'ordre et ces règles de sécurité, faire remarquer aux autres toute situation à risque ou toute faute à l'encontre du présent règlement.

Domaine de vol :

En référence au protocole d'accord entre la DGAC-SNA Nord - Est et l'ACM à date du 18 octobre 2012, le domaine de vol est défini de la façon suivante : évolution par temps clair uniquement, dans un volume défini par un rayon de 500m et une altitude/sol de 150m.

La zone de survol entre les points pilotes et le parking voitures est formellement interdite.

Conformité des modèles :

Les modèles doivent être conformes aux normes en vigueur, recommandations FFAM. Les moteurs thermiques devront être équipés d'un silencieux efficace (délivrant moins de 92db).

Horaires de vol pour les modèles à moteur thermique

Jours de semaine : 09h - 12h / 14h - 19h

dimanche et jours fériés : 10h - 12h / 14h - 19h

Fréquences :

Tout pilote devra prendre connaissance des fréquences utilisées qui se trouvent reportées sur le tableau de fréquence du panneau d'affichage. Il y indiquera sa fréquence avant d'allumer son émetteur. Si votre canal est déjà occupé, prenez contact avec les pilotes sur le terrain. Les pilotes qui utilisent le 2.4 GHz sont dispensés d'utiliser des pinces.

Règles de sécurité :

Le démarrage des modèles s'effectue dans la zone de stationnement des modèles, c'est-à-dire derrière la barrière côté piste, nez face à la piste. Les modèles thermiques utiliseront la table de démarrage normée FFAM ou un ancrage au sol devra être utilisé.

L'accès en piste se fait par les taxiways. Au « Point pilote » annoncez « Mise en piste » pour déposer votre modèle.

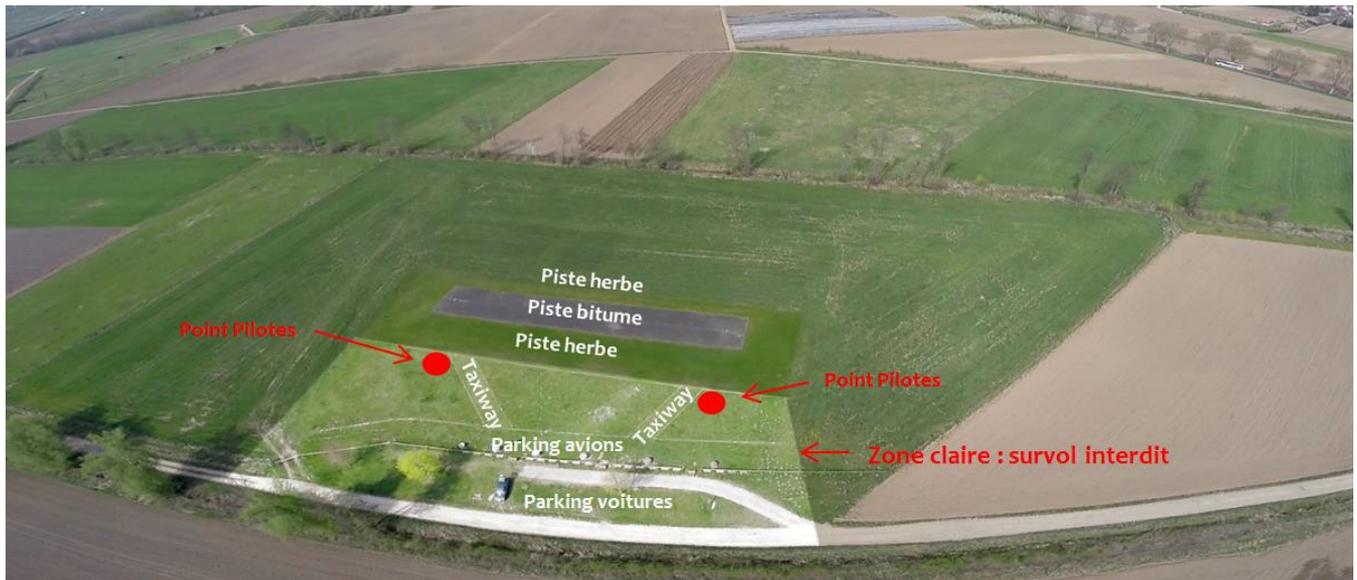
Les décollages de tous les aéronefs se font obligatoirement soit de la piste en bitume, soit sur la piste en herbe.

Vous pouvez rester derrière votre modèle afin de conserver le cap jusqu'à votre premier virage le temps du décollage et de mise en altitude de sécurité. Rejoignez ensuite rapidement le « Point pilote » afin de libérer les pistes. Lors des vols simultanés, les pilotes devront être groupés au même « Point pilote ». Toutes les manœuvres de décollage, atterrissage, passage bas, incidents en vol doivent être signalés aux autres pilotes. En effet, la distance ainsi que le bruit des moteurs peuvent rendre inaudible une alerte d'un pilote situé à l'écart.

A la fin du vol, une fois posé, dégagez rapidement le modèle de la piste. Les moteurs doivent être coupés dès que l'on emprunte l'un des taxiways. Les modèles seront ramenés manuellement.

Hélicoptères :

Les vols d'hélicoptères et de multi-rotors se feront au-delà de l'axe de la piste bitume. Eviter les vols d'autres aéronefs en même temps. Les pilotes pratiquant le remorquage devront laisser la piste et les abords dégagés. Remorqueurs et planeurs seront parqués dans l'entonnoir du taxiway.



Propulsion électrique :

dans un souci de sécurité, il faudra privilégier l'utilisation d'un interrupteur commandant la coupure du moteur à partir de l'émetteur avant de déplacer le modèle à la main. Les accus seront retirés en zone de stationnement des modèles.

Visiteurs :

Pour des raisons de sécurité, il est interdit aux spectateurs ou accompagnateurs non licenciés de circuler entre les modèles et aux abords de la piste. Il est de la responsabilité de chacun de rendre les spectateurs attentifs au danger existant et de les rediriger derrière la barrière côté parking. Les animaux domestiques seront tenus en laisse.

Entretien :

Chaque membre est responsable de la propreté du terrain et veillera tout particulièrement à récupérer tous ses déchets. Lors de la tonte du terrain toute activité aérienne est suspendue.

Fonctionnement :

La pérennité de notre association ne dépend que de la volonté des membres qui la composent et est basée exclusivement sur le bénévolat de ses adhérents. Il est donc important que chaque membre participe activement à la vie de notre association.

Les fautes répétées ou infractions graves au présent règlement de nature à troubler la bonne entente ainsi que la bonne marche de l'association seront sanctionnées. L'exclusion d'un adhérent pourra être envisagée sur décision du Bureau.

Le comité de l'ACM vous remercie de votre compréhension.



Le site du Club :

<https://www.aeroclubmolsheim.fr/>